



PARIS, le 16 Mars 2015

Mort annoncée des régies d'avance !!! Réunion du 5 mars 2015

Suite à la demande des organisations syndicales lors du Comité des fonctions supports et faisant suite à la réunion des régisseurs du 03/07/14, l'administration a réuni celles-ci afin de les informer des conclusions du « GT Régies » et de la fermeture des régies d'avance de métropole (l'Outre-mer n'est pas concernée).

Rappel du contexte et des enjeux

En 2015, deux évolutions majeures dans la gestion des dépenses vont avoir un impact sur les activités des régisseurs à savoir :

- le déploiement de « DIVA 2.0 » (outil pour la gestion des états de frais),
- la mise en place de « cartes achats », pour des achats de proximité de faibles montants réalisés auprès de fournisseurs référencés.

Au vu de la réduction très significative de l'activité liée aux régies d'avance suite à la mise en œuvre de l'outil DIVA 2.0 et la carte achat (de l'ordre de 85% des mouvements) l'administration à mené une réflexion pour identifier ce qu'il était pertinent de maintenir comme régies.

Proposition d'une nouvelle cartographie des régies et des régisseurs

La cartographie cible des régies et des régisseurs élaborée par le groupe de travail et suite à une pesée des actes pratiqués par les régisseurs à aboutit aux évolutions suivantes par rapport à la situation actuelle.

		Régies et régisseurs	
		Situation actuelle	Cible
En métropole	23 Avance et recette	13 Avance et recette	
	23 Avance	5 Avance	
	1 Recette	2 Recette	
	47 Régies	20 Régies	
	38 Régisseurs	13 Régisseurs	

Ce qui représente dans un avenir proche – de 25 régisseurs. La mise en œuvre de cette nouvelle cible se fera dans un premier temps au 1^{er} janvier 2016. Il est à craindre d'autres évolutions dans l'avenir.

Liste des régies concernées par la fermeture au 1^{er} janvier 2016 :

Régies actuelles	Volume d'actes restant en régie après DIVA 2.0 et carte achat	Observation
Administration centrale	158	Fermeture de régie
DSAC/ EC Paris	68	Fermeture de régie
DSNA Paris	9	Fermeture de régie
BEA Le Bourget	54	Fermeture de régie
SNA RP Roissy	2	Fermeture de régie
DTI Toulouse	81	Fermeture de régie
SNA SO Bordeaux		Fermeture de régie
CRNA SO Bordeaux	5	Fermeture de régie
SNA SO Biarritz		Fermeture de régie
Délégations DSAC actées au protocole par la fermeture	<ul style="list-style-type: none"> - délégation Dijon - délégation Metz - délégation Tours - délégation Tarbes - délégation Limoges 	Fermetures des régies

Dispositif d'accompagnement des régisseurs

Trois points clés ont été identifiés pour accompagner les régisseurs :

- Les dispositions prévues et applicables :
 - **Priorité en mutation,**
 - **Droit en termes de primes :** PRC actée au protocole (modification de l'arrêté) et allocation d'aide à la mobilité du conjoint,
 - **Garantie du maintien de rémunération** en prenant en compte les indemnités liées à la responsabilité de régisseur sans assurance,
 - **Absence de mobilité géographique forcée.**
- Une implication forte des conseillers mobilités carrière (CMC).
- Une démarche à mener en lien avec les chefs de service administratifs pour identifier les aspirations individuelles des régisseurs, connaître les besoins des services et ainsi faciliter la mobilité.

FORCE OUVRIERE à réaffirmé la priorité obligatoire en CAP de mutation et demandé le maintien de l'indemnitaire régie existante sous toute forme ainsi que la NBI.

L'administration doit pour la prochaine réunion programmée le 15 avril 2015 détailler les fonctions des régisseurs concernés par les fermetures à savoir régisseurs à plein temps ou pas et quantifier leur fonction afin de trouver des solutions au manque partiel d'activité.

Les organisations syndicales ont témoigné de leur mécontentement quant à une réforme non discutée préalablement et d'avoir le sentiment d'être mises devant le fait accompli. FORCE OUVRIERE veillera au bon reclassement des agents et au maintien de leur indemnitaire.

Les représentants FO qui ont participé à cette réunion sont :
Carmen STAERK (DSAC/NE) et Adeline GAUGRY-QUINCIEU